

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **27**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **08/09/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : SEMAINE PARENTALITE : CONVENTION
MISE A DISPOSITION LOCAUX THUIR A
CCASPRES**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, QUINTA (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)
P.BELLEGARDE (Passa)
P.GERICAULT (Oms)
A.BOURRAT (Thuir)
J.ALBERT (Trouillas)

Monsieur Thierry GABRIEL, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

105/2020

**SEMAINE DE LA PARENTALITE : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
AVEC LA COMMUNE DE THUIR :**

- VU** les statuts de la communauté et notamment sa compétence petite enfance,
VU le recueil d'intérêt communautaire de la Communauté,
VU l'art. L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) complété de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit et son article 18 sur les exceptions au principe de non-gratuité de l'occupation ou l'utilisation du domaine public.

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée l'opération « Semaine Parentalité », dont les programmations sont organisées chaque année depuis 2015 sur plusieurs communes membres.

Il **PRECISE** Que cette manifestation connaît un franc succès auprès des particuliers comme des professionnels de l'enfance et petite enfance.

Pour l'édition 2020 de cette manifestation, sous réserve de son maintien au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid-19,

Il **CONVIENT** de conventionner avec la commune de THUIR pour l'utilisation ponctuelle des salles et lieux des manifestations associées à l'opération, selon la programmation suivante :

Date	Amplitude mise à disposition	Commune	Salle
17 Octobre 2020	De 9h à 13h	THUIR	Médiathèque
17 Octobre 2020	De 10h à 13h	THUIR	Salle Lambert Violet
21 Octobre 2020	De 15h à 19h	THUIR	Ecole maurette
21 Octobre 2020	De 15h à 19h	THUIR	Ecole mûriers
24 Octobre 2020	De de 13h à 18h	THUIR	Halle des sports
24 Octobre 2020	De de 14h à 20h	THUIR	Maison des Jeunes et de la Culture
31 Octobre 2020	De de 14h à 20h	THUIR	Maison des Jeunes et de la Culture

Il **PROPOSE** au Conseil de conventionner avec la commune concernée sur la base d'une mise à disposition des locaux des salles, à titre gratuit selon le calendrier détaillé dans le projet de convention joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux à intervenir avec la commune de THUIR, selon le projet annexé à la présente délibération.

DIT qu'il communiquera la présente décision au conseil municipal concerné pour délibérer à son tour sur le projet de convention.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

